

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE, LE C^{te} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1897

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1897

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

MONNAIES EN OR

DES

EMPEREURS TRÉBONIEN GALLE ET VOLUSIEN

Au troisième siècle de notre ère, le système monétaire de l'empire romain devient compliqué, et pour la monnaie d'or en particulier, il semble qu'on rencontre plus d'espèces différentes qu'il n'y en avait pendant les deux premiers siècles.

Mommsen a fait cette remarque ; mais, soit que l'étude des monnaies du troisième siècle l'ait rebuté, soit qu'il n'ait point jugé utile d'y consacrer son temps, le savant philologue s'est contenté de noter quelques observations, dont je transcris le texte :

« Sous Valérien, on commence à voir des *tiers*
» *d'aureus* (*trientes* ou *tremisses*), et peut-être même
» des $\frac{2}{3}$ *d'aureus* ; le $\frac{4}{3}$ date probablement du
» règne d'Aurélien, comme on le verra, tandis que
» le quinaire d'or disparaît.

» Sous Valérien et Gallien, nous avons des
» *terniones* de 15^{gr}.24 (= 3 × 5^{gr}.08), des *biniones*

» de 11^{gr}.89 à 11^{gr}.14 (= 2 × 5^{gr}.94 à 5^{gr}.57) et des
 » *aureus*, dont les plus pesants atteignent 6^{gr}.03;
 » les *trientes* (car l'expression de *trientes saloniiniani*
 » désigne évidemment les pièces les plus légères),
 » pèsent au minimum un gramme. On peut
 » admettre, sans cependant que ce soit bien cer-
 » tain, que les pièces pesant de 5^{gr}.15 jusqu'à
 » 6^{gr}.03, sont des *aureus*; celles, fort nombreuses,
 » de 3 gr. à 4^{gr}.76, des doubles *trientes*, et celles
 » de 1 gr. à 2^{gr}.38, des *trientes*. Les pièces d'or
 » de 8^{gr}.7 et au-dessous, que l'on trouve surtout
 » sous Aurélien et Probus, doivent valoir quatre
 » *trientes*, dont le poids normal devait être
 » de 8^{gr}.73 (1) ».

Comme on le voit, il est surtout question dans ces passages, empreints d'hésitation, de la monnaie en or de Valérien et de Gallien.

Au cours des recherches que j'ai faites en rédigeant mon volume sur *Les monnaies romaines* (2), il m'a paru qu'on pouvait rendre moins obscur le système des monnaies en or pour deux des prédécesseurs immédiats de Valérien, Trébonien Galle et son fils Volusien, qui régnèrent de 251 à 254 après J.-C.

En effet, après des recherches faites dans plusieurs collections, j'ai constaté pour les monnaies en or de ces deux empereurs, l'existence de deux

(1) MOMMSEN, BLACAS, DE WITTE, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, pp. 60 à 62.

(2) Paris, 1896. In-18 avec 12 planches en phototypie.

types différents pour deux groupes de pièces qui étaient déjà différenciées par leur poids.

Ainsi, les pièces lourdes, dont le poids dépasse 5 grammes, ont toutes, *sans exception*, la tête de l'empereur avec la couronne radiée, tandis que les monnaies plus légères sont toutes empreintes de la tête laurée.

Voici du reste les relevés de poids de plus de cinquante *aurei* des deux règnes. J'ai abrégé les descriptions, qui sont généralement exactes dans la seconde édition de l'ouvrage de Cohen auquel je renvoie.

TRÉBONIEN GALLE.

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> ADVENTVS AVGG (Cohen ² , n° 1). Cabinet de France	4 ^{gr.} .29
Buste lauré. <i>Rev.</i> AEQVITAS AVGG (Cohen, n° 8). Cabinet de France. (Usée et trouée)	4 ^{gr.} .15
Buste lauré. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue de vente</i> , n° 601.)	4 ^{gr.} .00
Buste lauré. <i>Rev.</i> AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 12). Cabinet de France	3 ^{gr.} .64
IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG. Buste radié à droite. <i>Rev.</i> ANNONA AVGG. Femme debout, à droite, le pied sur une proue (?), tenant un gouvernail de la main droite et des épis de la gauche. (Cf. Cohen, n° 18. Sur l'empreinte que j'ai entre les mains,	

	Poids.
je ne vois pas de trompe d'éléphant sur la tête.)	
Cabinet de Vienne	5gr.68
Buste lauré. <i>Rev.</i> ANNONA AVGG (Cohen, n° 16). Cabinet de Londres.	4gr.12
Buste radié. <i>Rev.</i> APOLL SALVTARI (Cohen, type du n° 20). Cabinet de Londres.	6gr.99
Buste lauré. <i>Rev.</i> APOLL SALVTARI (Cohen, n° 19). Cabinet de Londres.	3gr.79
Buste radié. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 25). Cabinet de France	5gr.92
Buste lauré. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (inédite; type de Cohen, n° 28). Cabinet de Vienne	3gr.38
Buste radié. <i>Rev.</i> FELICITAS PVBLICA (Cohen, n° 36). Cabinet de France	5gr.85
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente. Cabinet de Londres	5gr.98 (1)
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 602).	5gr.89
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6gr.11
Buste radié. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 62). Cabinet de France	5gr.55
Buste radié. Autre exemplaire de la pièce précédente; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 603)	6gr.31
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	5gr.57

(1) Un exemplaire de la collection de Ponton d'Amécourt pesait aussi 5gr.98. (*Catalogue*, n° 503.)

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 60). Cabinet de Londres	3gr.51
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3gr.01 (1)
Buste radié. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de Londres	5gr.39
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	6gr.00
Buste lauré. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 83). Cabinet de France	3gr.09
Buste lauré. Autre exemplaire, très beau. Cabinet de France	3gr.81
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	3gr.33
Buste lauré. <i>Rev.</i> PM TRP IIII COS II (Cohen, n° 92). Cabinet de Londres	3gr.97
Buste lauré. Autre exemplaire (variété du droit); ancienne collection H. Montagu. (<i>Cata- logue</i> , n° 600)	4gr.04
Buste lauré. <i>Rev.</i> PROVIDENTIA AVG (Cohen, n° 101). Cabinet de Londres	3gr.39
Buste radié. <i>Rev.</i> SALVS AVGG (Cohen, n° 113). Cabinet de Londres	5gr.36

VOLUSIEN (2).

	Poids.
Buste lauré. <i>Rev.</i> AETERNITAS AVGG (Cohen, n° 10). Cabinet de France	3gr.87

(1) M. Fr. Kenner m'a fait savoir qu'il considérait cette pièce comme suspecte.

(2) M. Fr. Kenner, l'obligeant conservateur du musée de Vienne, m'a prévenu que l'*laureus* avec AEQVITAS AVGG (COHEN, 2^e édit., n° 7) n'est pas antique.

	Poids.
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	48 ^r .07
Buste lauré. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 604).	48 ^r .00
Buste radié. <i>Rev.</i> CONCORDIA AVGG (Cohen, n° 19). Cabinet de France. (Usé)	68 ^r .05
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	68 ^r .34
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres. (Troué):	58 ^r .10
Buste radié. Variété de la pièce précédente (Cohen, n° 28). Cabinet de France	68 ^r .15
Buste radié. Autre exemplaire; ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 605).	58 ^r .54 (1)
Buste radié. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 54). Cabinet de France	68 ^r .07
Buste lauré. <i>Rev.</i> LIBERTAS AVGG (Cohen, n° 56). Anciennes collections de Ponton d'Amécourt (<i>Catalogue</i> , n° 506) et H. Montagu (<i>Catalogue</i> , n° 606). Fabrique orientale.	58 ^r .96
Buste lauré. <i>Rev.</i> PAX AVGG (Cohen, n° 69). Cabinet de France.	38 ^r .62
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	38 ^r .47
Buste radié. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 82). Cabinet de France. (Troué)	58 ^r .64

(1) Un exemplaire de la collection de Ponton d'Amécourt pesait 6 gr. (*Catalogue*, n° 505.) C'est peut-être la même pièce que le n° 5682 du *Catal. d'une coll. de médailles romaines* (Rollin et Feuardent). Les auteurs ont parfaitement reconnu qu'il y avait deux monnaies d'or différentes.

	Poids.
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	5gr.96
Buste radié. Autre exemplaire; variété (type de Cohen, n° 88). Ancienne collection H. Montagu. (<i>Catalogue</i> , n° 607)	5gr.63
Buste radié. Autre exemplaire. Cabinet de Vienne	5gr.37
Buste lauré. <i>Rev.</i> PIETAS AVGG (Cohen, n° 83). Cabinet de France	3gr.24
Buste lauré. Autre exemplaire. Cabinet de Londres	2gr.61
Buste lauré. <i>Rev.</i> PM TRP IIII COS II. Cabinet de Londres.	3gr.20
Buste, tête nue. <i>Rev.</i> PRINCIPI IVVENTVTIS (Cohen, n° 98). Cabinet de France.	3gr.38
Buste lauré. Même revers (Cohen, n° 105). Cabinet de Londres	3gr.75 (1)
Buste lauré. <i>Rev.</i> VICTORIA AVGG (Cohen, n° 130). Cabinet de Londres	3gr.05
Buste lauré. <i>Rev.</i> VIRTVS AVGG (Cohen, n° 134). Cabinet de Vienne.	3gr.01

Si l'on compare les poids que j'ai indiqués dans ces tableaux, on trouve les quatre groupes suivants :

Trébonien Galle :

	Poids moyen.
1 ^o groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces)	5gr.89

(1) Je laisse de côté une petite pièce conservée au Cabinet de France. Elle est du module de l'ancien quinaire, mais elle est retouchée et munie d'une bélière.

	Poids.
2 ^o groupe des pièces avec la tête laurée (15 pièces)	3 ^{gr} .72

Volusien :

	Poids moyen.
3 ^o groupe des pièces avec la tête radiée (12 pièces)	5 ^{gr} .82
4 ^o groupe des pièces avec la tête laurée (12 pièces)	3 ^{gr} .44

Il est facile de voir que les premier et troisième groupes fournissent des poids moyens sensiblement rapprochés. S'il n'en est pas de même pour les autres groupes, c'est à cause de la présence de deux pièces exceptionnellement lourdes (4^{gr}.29 et 4^{gr}.40) dans le deuxième groupe; à cause aussi de la présence d'une pièce exceptionnellement légère (2^{gr}.61) dans le quatrième groupe. Si l'on faisait abstraction de ces trois pièces, on obtiendrait les chiffres suivants :

	Poids moyen.
Deuxième groupe (13 pièces)	3 ^{gr} .63
Quatrième groupe (11 pièces)	3 ^{gr} .52

Comme on le voit, la différence n'est plus importante.

Si nous établissons maintenant le poids moyen d'après toutes les pièces énumérées plus haut, nous obtiendrons les résultats suivants :

Poids moyen.

Aurei du type au buste radié (24 pièces). 5^{gr}.86Aurei du type au buste lauré (27 pièces). 3^{gr}.58

On ne saurait contester le résultat certain qu'on doit naturellement déduire des chiffres que je viens d'exposer, et l'on peut formuler ce résultat dans les termes suivants :

Sous Trébonien Galle et Volusien, la monnaie d'or est représentée par deux espèces nettement caractérisées et dont les poids présentent une exactitude très satisfaisante.

Faut-il admettre que la pièce lourde, au buste radié, représente l'*aureus*, tandis que la pièce légère, au buste lauré, aurait circulé comme double *triens*? C'est assez vraisemblable, mais on a vu que Mommsen ne se prononçait pas nettement au sujet des monnaies de Valérien et de Gallien.

Du reste, les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, ont dû être frappées à la suite d'une réforme marquée par une innovation analogue à celle de l'*antoninianus*. On sait que sous Caracalla, on émit pour la première fois l'*argenteus antoninianus*, de 1/60 de livre, qu'on a appelé à tort « double denier », puisque le denier ordinaire (*argenteus minutulus*) était de 1/96 de livre. Le rapport entre ces deux espèces d'argent n'était donc pas même approximatif quant au poids, et l'aloï en paraît pas avoir été assez différent pour compenser l'écart entre les poids logiques.

Je rappellerai aussi que ces deux deniers étaient distingués, le plus lourd, par le buste radié, le plus léger, par le buste lauré.

C'est donc certainement une innovation analogue qu'on remarque sur les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien, et il n'y a pas lieu de s'étonner si les pièces des deux types ne sont pas en rapport exact au point de vue du poids.

J. ADRIEN BLANCHET.
